

Cour d'Appel de
Tribunal judiciaire
Jugement prononcé
5ème chambre
N° minute :
N° parquet :

Extrait des minutes du
du Tribunal Judiciaire de

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Versailles le
SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN,

composé de Madame [redacted] de d'instruction, présidente du
tribunal correctionnel désignée conformément aux dispositions de
l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Mademoiselle [redacted] greffière, et de Madame
[redacted] greffière en stage d'approfondissement
professionnel,

en présence de Madame [redacted] Audrey, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal,
demandeur et poursuivant

ET

[redacted]
comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de
PARIS toque G59,

Prévenu du chef de :

CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE : CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU
MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR
EXPIRE) faits commis le 10 janvier 2021 à [redacted]

MOTIFS

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et
contradictoirement à l'égard de [redacted]

SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :

FAIT DROIT à l'exception de nullité soulevée ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

1 copie dossier
1 copie Me Josseaume
1 copie TAJ

15 NOV. 2021

LA PRESIDENTE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Greffier